



DEMANDE DE PROPOSITION

**[FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE
DE DEUX MODULES PREFABRIQUES 45' HIGH CUBE
AMENAGES EN LOCAUX D'ARCHIVES SUPERPOSES AU BUREAU
DE CARE A YAMOUSSOUKRO]**

DOCUMENT# [RFP-CI-2027-014]

DATE D'EMISSION DE RFP : [16 SEPTEMBRE, 2026]

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS : [30 SEPTEMBRE, 2026]

DOCUMENT CONFIDENTIEL

*PREPARE PAR
CARE®*

Table des matières

1.	À PROPOS DE CARE	2
2.	CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES.....	2
2.1.	CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE.....	2
2.2.	CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION	3
2.3.	PUBLICITÉ	3
2.4.	RESPONSABILITÉ.....	3
2.5.	FORCE MAJEURE	3
2.6.	ERREURS ET OMISSIONS	4
2.7.	DROIT DE PROPRIÉTÉ.....	4
2.8.	CONFLIT D'INTÉRÊT	4
3.	DÉCLARATION DU FOURNISSEUR	4
4.	CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	5
5.	APERÇU DU PROJET	8
	CALENDRIER DU PROJET :.....	8
6.	CRITÈRE D'ÉVALUATION.....	9

1. À PROPOS DE CARE

Chez CARE, nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et où les gens vivent dans la dignité et la sécurité.

C'est notre vision depuis 1945, lorsque nous avons été fondés pour envoyer des colis CARE® vitaux aux survivants de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, CARE est un chef de file dans le mouvement mondial pour mettre fin à la pauvreté. Nous plaçons les femmes et les filles au centre parce que nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tous n'ont pas les mêmes droits et opportunités. En 2019, CARE a travaillé dans 100 pays et a atteint 70 millions de personnes avec une gamme incroyable de programmes vitaux.

Pour en savoir plus sur CARE, visitez : <https://www.care.org/our-work/>

2. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CLAUSES

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE

Le document ci-joint n'est pas une offre de contrat, mais une sollicitation d'intention proposée par un fournisseur. L'acceptation d'une proposition n'engage en aucun cas CARE à attribuer un contrat pour tout ou partie des produits et services à un fournisseur.

CARE se réserve le droit de prendre les décisions et actions suivantes en fonction de ses intérêts commerciaux et pour des raisons uniquement connues de CARE :

- Pour déterminer si les informations fournies sont substantiellement conformes ou non aux exigences de la DP
- Contacter tout fournisseur après la soumission de la proposition pour clarifier toute information fournie.
- De renoncer à tout ou à partie des formalités d'enchères.
- Accepter ou rejeter une proposition en tout ou en partie sans justification au fournisseur.
- Ne pas accepter l'offre la plus basse.
- Négocier avec un ou plusieurs fournisseurs concernant tout aspect de la proposition soumise.
- Attribuer un autre type de contrat autre que celui décrit aux présentes, ou n'attribuer aucun contrat ;
- Pour conclure un contrat ou un accord d'achat avec des parties ne répondant pas à cette DP
- Demander, à sa seule discrétion, aux Fournisseurs sélectionnés de fournir une présentation plus détaillée de la proposition

- Ne pas partager les résultats des offres avec d'autres fournisseurs et attribuer les contrats en fonction de l'intérêt de CARE.
- CARE ne sera pas responsable des frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation de l'offre, ni des efforts de travail associés, y compris la production et/ou la présentation des documents de présentation ou d'appel d'offres.

Toute déclaration matérielle faite oralement ou par écrit en réponse à DP ou en réponse des demandes d'informations supplémentaires sera considérée comme une offre de contrat et devra être incluse par le fournisseur dans tout contrat final.

2.2. CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION

Toutes les informations obtenues par un fournisseur concernant les méthodes de travail de CARE ne doivent être divulguées à quiconque en dehors des personnes responsables de ce document de proposition. Toute discussion faite par le fournisseur sur des pratiques commerciales de CARE pourrait être un motif de disqualification. CARE, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un accord de non-divulgateion.

Réciproquement, CARE s'engage à ce que les informations reçues en réponse à cet appel d'offre soient traitées de manière strictement confidentielle et ne soient divulguées à aucune partie, autre que les personnes responsables de l'évaluation des réponses, sans le consentement du fournisseur répondant.

Enfin, les informations contenues dans cette DP sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées ou utilisées à d'autres fins par le fournisseur.

2.3. PUBLICITÉ

Toute publicité faisant référence à ce projet, que ce soit sous forme de communiqués de presse, de brochures ou de couvertures médiatiques, ne sera pas autorisée sans l'accord écrit préalable de CARE.

2.4. RESPONSABILITÉ

Le ou les fournisseurs sélectionnés devront présenter une preuve d'assurance adéquate au moment où CARE est prêt à se procurer les services. Il sera également tenu d'indemniser et de dégager CARE de toute responsabilité, entre autres, pour toute réclamation de tiers découlant des actes ou omissions du fournisseur sélectionné, et sera responsable de tout dommage causé par ses employés, agents ou sous-traitants.

2.5. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable d'une exécution qui est retardée, entravée ou rendue déconseillée, commercialement impraticable, illégale ou impossible par un « cas de force majeure ». Un événement de force majeure comprend, sans limite, un acte

de la nature, une pandémie, une urgence, des troubles civils, un terrorisme réel ou imminent, une guerre, un incendie, une action gouvernementale ou une ingérence de quelque nature que ce soit, des pannes de courant ou de services publics, des grèves ou d'autres travaux de perturbations, un avertissement sanitaire émis par le Centre de contrôle des maladies (ou un organisme similaire), toute autre urgence civile ou gouvernementale et/ou tout autre événement similaire échappant au contrôle d'une Partie.

La partie qui cherche à signaler cette disposition de force majeure (la « partie affectée ») doit fournir à l'autre partie (la « partie non affectée ») un avis écrit dans les dix (10) jours indiquant la date à laquelle s'est produit ce cas de force majeure.

2.6. ERREURS ET OMISSIONS

CARE s'attend à ce que le fournisseur fournisse toute la main-d'œuvre, la coordination, le soutien et les ressources nécessaires en fonction de la proposition du fournisseur et de l'EDT final correspondant. Aucune compensation supplémentaire ne sera offerte au fournisseur pour toute erreur ou omission dans la proposition faite à CARE. Les seules exclusions sont les ajouts, les suppressions et/ou les services optionnels pour lesquels le fournisseur a reçu l'autorisation écrite de CARE.

2.7. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits créés au cours de cette évaluation doivent être originaux et aucun tiers ne doit détenir de droits sur le travail. Tous les droits, titres et intérêts dans le travail seront dévolus à CARE.

2.8. CONFLIT D'INTÉRÊT

CARE encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à CARE si vous, ou l'un de vos affiliés ou personnel, avez été impliqué dans la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans cet Appel d'offre.

3. DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

Oui	Non	
☐	☐	Éthique : En soumettant cette Proposition, je garantis/nous garantissons que le fournisseur ne s'est pas engagé dans des arrangements inappropriés, illégaux, collusoires ou anticoncurrentiels ; n'a pas contacté directement ou indirectement un représentant (en dehors du point de contact) ou recueilli des informations concernant la demande de propositions ; et n'a pas tenté d'influencer ou d'offrir tout type d'incitation, de récompense ou d'avantage personnel à un représentant.

☐	☐	J'affirme/nous affirmons que nous n'adopterons pas de comportement interdit ou tout autre comportement contraire à l'éthique avec CARE ou toute autre partie. Nous affirmons également que nous avons lu la clause générale et les conditions incluses dans cet appel d'offre et que nous mènerons nos activités de manière à éviter CARE dans tout risque financier, opérationnel, réputation ou autre risque.
☐	☐	Conflit d'intérêts : je garantis/nous garantissons que le fournisseur n'a aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu lors de la soumission de cette proposition ; ou la conclusion d'un contrat pour répondre aux exigences. Le point de contact de CARE Procurement sera immédiatement informé par le fournisseur si un conflit d'intérêts survient au cours du processus d'appel d'offre.
☐	☐	Faillite : Je n'ai/Nous n'avons pas déclaré faillite, ne sommes pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de questions juridiques en suspens qui pourraient entraver la capacité de mener nos activités.
☐	☐	Période de validité de l'offre : Je confirme/nous confirmons que cette proposition, y compris les différents prix, resteront ouvert à l'acceptation pendant la durée de validité de l'offre.
☐	☐	Je comprends/Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu obligé d'accepter toute proposition que vous recevez, et nous certifions que les biens proposés dans notre devis sont neufs et inutilisés.
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous déclare, garantit et accepte qu'il a été autorisé par l'Organisation/s à faire cette déclaration en son/leur nom

Nom de l'autorise(e) :	
Titre/Désignation :	
Nom de l'entreprise :	
Date :	
Signature	

4. CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Cette demande de proposition représente les exigences d'un processus ouvert et concurrentiel.

Tous les fournisseurs doivent fournir une notification écrite par e-mail à CIV.Approvisionnement@civ.care.org de leur intention de participer ou de ne pas participer au processus d'appel d'offres d'ici le **[22 septembre, 2026]**.

Les propositions seront acceptées jusqu'à **23h59 GMT [30 septembre, 2026]**, envoyées par e-mail uniquement à civ.tendersubmission@civ.care.org, au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

Toute proposition reçue après cette date ne sera pas acceptée. Toutes les propositions doivent être signées par un agent office ou un représentant de l'entreprise qui soumet la proposition.

Si l'organisation qui soumet une proposition doit sous-traiter tout travail pour répondre aux exigences contenues dans les présentes, cela doit être clairement indiqué dans la proposition. De plus, tous les coûts inclus dans les propositions doivent être détaillés. Toute proposition faisant appel à la sous-traitance doit inclure le nom et la description des organisations sous-traitantes

Tous les coûts doivent être détaillés pour une explication de tous les frais.

Les termes et conditions du contrat seront négociés lors de la sélection du fournisseur retenu pour cette DP. Toutes les conditions contractuelles seront soumises à l'examen du service juridique de CARE et comprendront la portée, le budget, le calendrier et d'autres éléments nécessaires relatifs au projet.

Toute information verbale obtenue ou toute déclaration faite par des représentants de CARE ne doit en aucun cas être interprétée comme modifiant la présente DP. Seules les corrections apportées par CARE sera communiqués de manière officielle à tous les participants à l'appel d'offre. CARE ne sera pas responsable des instructions verbales.

Dans le cadre de cette demande, le soumissionnaire devra fournir une proposition technique et une proposition financière.

A. LA PROPOSITION TECHNIQUE :

- Une lettre de soumission adressée au Directeur Pays de CARE Côte d'Ivoire & Guinée ;
- La Déclaration du fournisseur dûment remplie, datée et signée (formulaire disponible au point 3 de la Demande de Propositions) ;
- Une Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) en cours de validité (**éliminatoire**) ;

- Un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) couvrant les activités de construction métallique, de bâtiments préfabriqués, d'aménagement de conteneurs, de travaux de bâtiment et/ou de génie civil **(éliminatoire)** ;
- Une Attestation de Régularité Fiscale (ARF) valide au titre de l'année 2026 ;
- Toute preuve attestant que le soumissionnaire dispose de la Facture Normalisée Électronique (FNE) ;
- Trois (3) attestations de bonne exécution relatives à des marchés similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années, pour un montant cumulé d'au moins **20 000 000 FCFA** ;
- Une lettre d'acceptation des conditions de paiement de CARE, soit un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture et du bon de service fait ;
- Une présentation détaillée de la méthodologie d'exécution des travaux faisant ressortir les caractéristiques du matériel utilisé ;
- Les fiches techniques des modules et équipements proposés.
- Un calendrier d'exécution des travaux précisant les différentes étapes de réalisation ;
- Les CV du personnel clé proposé pour l'exécution du marché ;
- La liste des équipements majeurs appartenant à la société et qui seront mobilisés pour l'exécution du marché ;
- Toute autre information complémentaire jugée pertinente par le soumissionnaire dans le cadre de cette consultation.
- Attestation de visite du site vivement recommandé.

B. LA PROPOSITION FINANCIERE :

- Lettre de soumission de l'offre financière
- Un devis quantitatif et estimatif détaillé rempli, daté et signé (disponible au point 13 de la fiche technique de bureau préfabriqués annexées à la demande de proposition.
- Un bordereau des prix unitaires

5. APERÇU DU PROJET

CARE recherche un fournisseur pour soumettre des propositions destinées au [Fournir tous les détails du périmètre de travail, y compris les livrables, les exigences et la description des besoins.

Exigences et description	Qté.	Unité de mesure	Délai de livraison requis	Adresse de livraison	Période de contrat
Fourniture, livraison, installation et mise en service de deux modules préfabriqués 45' High Cube aménagés en locaux d'archives superposés au bureau de care à yamoussoukro	1	EA		Yamoussoukro, Morofé 1ère Boutique noire	De commun accord

CALENDRIER DU PROJET :

Tous les fournisseurs sont invités à suivre strictement le calendrier ci-dessous, comme indiqué.

Toute question technique soulevée lors de la préparation de votre réponse à cette DP doit être soumise par e-mail à [nom du personnel chargé des achats] (adresse e-mail active du personnel chargé des achats) au plus tard le **[Mois XX 20XX]** .

Programme des activités/ À faire	Date de l'activité / Date limite de soumission	Responsable	Remarques
Appel d'offres émis (RFP)	<i>[16 septembre, 2026]</i>	CARE	
Le fournisseur doit informer CARE de son intention de participer à l'appel d'offres	<i>[22 septembre, 2026]</i>	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
Date limite de soumission des questions de clarification à CARE	<i>[22 septembre, 2026]</i>	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.

CARE répond à toutes les questions de clarification	[23 septembre, 2026]	CARE	
Date limite de soumission de la proposition par le fournisseur	[30 septembre, 2026]	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
Évaluation de la proposition	<i>Du [1 octobre, 2026] au [2 octobre, 2026]</i>	CARE	
Présentation du fournisseur (si nécessaire)	<i>Du [1 octobre, 2026] au [2 octobre, 2026]</i>	Fournisseur	
Les fournisseurs sélectionnés	[5 octobre, 2026]	CARE	Dès notification, la négociation du contrat avec le fournisseur retenu commencera immédiatement.

6. CRITÈRE D'ÉVALUATION

CARE évaluera toutes les propositions sur la base des critères suivants. Pour assurer la prise en compte de cette demande de proposition, votre proposition doit être complète et inclure tous les critères suivants :

- **Adéquation globale de la proposition :** la ou les solutions proposées doivent répondre à la portée et aux besoins inclus dans le présent document et être présentées de manière claire et organisée
- **Travaux antérieurs et récompenses :** les fournisseurs seront évalués sur des exemples de leur travail se rapportant à l'exigence ainsi que sur des témoignages et des références de clients
- **Expertise technique et expérience organisationnelle :** Les fournisseurs doivent fournir des descriptions et des documents sur l'expertise et l'expérience techniques du personnel. Les fournisseurs doivent également fournir leurs expériences en tant qu'organisation qui incluent, des années d'expérience, une stabilité financière, une expertise et un avantage sur les autres concurrents.
- **Valeur et coût :** Les fournisseur seront évalués en fonction du coût de leur(s) solution(s) apportées pour effectuer les travaux conformément à la portée de ce projet.

Critère d'évaluation Offre technique

A. Adéquation globale de la proposition (30 points)

#	Exigence	Points
1	Alignement de la proposition du soumissionnaire aux spécifications du DAO (dimensions, structure, superposition, aménagements, sécurité, plans et fiches techniques)	10
3	Garantie et service après-vente	10
4	Méthodologie d'installation et de mise en service	10
Sous-total		30

B. Travaux antérieurs et capacité du fournisseur (10 points)

#	Exigence	Points
1	Références de projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années	10
Sous-total		10

C. Expertise technique et expérience organisationnelle (10 points)

#	Exigence	Points
1	Années d'expérience dans la fourniture et l'installation de modules préfabriqués ou structures similaires	10
Sous-total		10

D. Délai d'exécution (10 points)

#	Exigence	Points
1	Planning détaillé et crédible d'installation et mise en service	10
Sous-total		10

Total technique : 60 points

Critère d'évaluation Offre financière

Les offres financières sont notées sur 40%.

La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 40%.

La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :

$Np = (Pm/P) * 40\%$, dans laquelle “Np” est la note de prix, “Pm” est le prix le moins élevé, et “P” le prix de la proposition évaluée.

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) comme suit : Note globale (N) = Nt + Np.

CARE examinera les budgets et les prix proposés après l'examen initial des critères ci-dessus. *

ANNEXE : FICHE TECHNIQUE DE BUREAU PRÉFABRIQUÉS

Acquisition de deux bureaux préfabriqués 45' High Cube en locaux d'archives superposés

Rubrique	Contenu
Objet	Acquisition de deux bureau préfabriqués 45' High Cube en locaux d'archives superposés : pose et ajustement des rayonnages, ouvrages d'accès, toiture de protection, auvents, électricité et climatisation
Nombre d'unités	2 bureau préfabriqués identiques, superposés (un bas, un haut)
Lieu d'exécution	Yamoussoukro, bureau de CARE
Type de marché	Travaux à prix unitaires, sur bordereau
Visite du site	Obligatoire, sur rendez-vous ; une attestation de visite est délivrée et doit être jointe à l'offre
Devise et fiscalité	Offre en francs CFA, hors taxes, avec mention séparée de la TVA applicable
Validité des offres	90 jours

1. Cadre de la consultation

Règle	Application
Spécifications non exclusives	Aucune marque commerciale n'est imposée. Les caractéristiques indiquées sont des minimums de performance. Tout produit équivalent est recevable, à condition que le soumissionnaire joigne la fiche technique et démontre l'équivalence.
Égalité de traitement	Toute demande d'éclaircissement reçue avant la date limite fait l'objet d'une réponse écrite adressée à l'ensemble des soumissionnaires consultés.
Offre complète	Le soumissionnaire chiffre l'intégralité des postes du bordereau. Un poste non chiffré est réputé inclus dans les autres prix.
Sous-traitance	À déclarer dans l'offre, avec identification des entreprises concernées et des lots correspondants.
Sécurité et environnement	Port des EPI obligatoire, balisage du chantier, plan de levage écrit pour la mise en place des bureau préfabriqués, évacuation des déchets vers une filière autorisée.
Conduite et sauvegarde	Le prestataire et son personnel respectent le code de conduite de l'organisation, notamment en matière de protection des personnes et de lutte contre la fraude.
Modalités de paiement	(30) jours à compter de la réception de la facture et du bon de service fait.

2. Objet et consistance des travaux

Les deux bureau préfabriqués sont superposés et reçoivent chacun un ensemble de rayonnages métalliques fixes, fournis par l'organisation. Le prestataire ajuste ce mobilier, le monte en épis double face et le fixe. L'accès au conteneur haut se fait par un escalier extérieur et une plateforme longeant la porte. Le conteneur bas, posé sur plots, reçoit un emmarchement. L'ensemble est protégé par une toiture indépendante ventilée, et les ouvertures par des auvents.

- Lot 1 : terrassements localisés, semelles et plots d'assise.
- Lot 2 : manutention, calage et solidarisation des deux bureaux préfabriqués.
- Lot 3 : ajustement, montage et ancrage des rayonnages, renfort de plancher.
- Lot 4 : escalier, plateforme, garde-corps et emmarchement bas.

- Lot 5 : toiture de protection ventilée, eaux pluviales et étanchéité.
- Lot 6 : auvents de portes et de fenêtres.
- Lot 7 : électricité intérieure : tableau, éclairage, prises, mise à la terre.
- Lot 8 : éclairage extérieur de l'escalier, de la plateforme et de l'aire d'approche.
- Lot 9 : climatisation, un split par conteneur.
- Lot 10 : finitions, essais et réception.

Répartition des fournitures

À la charge de l'organisation	À la charge du prestataire
Fourniture de deux bureau préfabriqués 45' High Cube, amenés sur site	Réception, calage, mise à niveau et solidarisation des bureau préfabriqués
Fourniture de la totalité des rayonnages métalliques	Tri, ajustement, remise en état, assemblage, pose et ancrage des rayonnages
Fourniture des boîtes et des documents à archiver	Toutes fournitures d'ouvrage : acier, béton, couverture, câblage, appareillage, luminaires
Alimentation électrique en limite de parcelle	Distribution à partir du point de livraison, mise à la terre, essais et attestation
Terrain nivelé et accessible aux engins de levage	Terrassements localisés, fondations, plots et scellements
Étude de sol, si elle est jugée nécessaire	Notes de calcul de la structure d'accès et de la charpente de couverture

3. Données de base et hypothèses de charges

Ces valeurs conditionnent le dimensionnement des fondations, du plancher et des semelles de répartition. Le prestataire les vérifie et reste responsable de ses notes de calcul.

Poste	Hypothèse	Par conteneur	Les 2
Linéaire de tablettes	31 modules x 6 tablettes de 1,00 m	186 ml	372 ml
Charge documentaire	70 kg par mètre linéaire	13 020 kg	26 040 kg
Poids propre du mobilier	50 kg par module de 1,00 m	1 550 kg	3 100 kg
Charge d'exploitation totale	Documents et mobilier	14 570 kg	29 140 kg
Emprise au sol du mobilier	14 épis et 3 modules simple face	12,4 m ²	24,8 m ²
Pression moyenne sous les épis	Charge divisée par l'emprise	1 175 kg/m ²	—
Charge répartie sur le plancher	Charge divisée par 31,8 m ²	458 kg/m ²	—
Tare du conteneur 45' HC	Valeur constructeur usuelle	4 800 kg	9 600 kg
Poids en service	Tare et charge d'exploitation	19 370 kg	38 740 kg
Superstructure	Toiture, escalier, plateforme, auvents	—	3 600 kg
TOTAL sur fondations		—	42 340 kg

Descente de charges sur les appuis

Point d'appui	Nombre	Charge par appui	Semelle prescrite
Angles ISO du conteneur bas	4	Environ 8 000 kg	Semelle isolée BA 1,00 x 1,00 x 0,40 m

Appuis sous longerons, intermédiaires	8, tous les 2,75 m	Environ 1 500 kg	Plot BA 0,60 x 0,60 x 0,30 m
Pieds de limon d'escalier	2	Environ 700 kg	Massif BA 0,50 x 0,50 x 0,40 m
Poteaux de toiture	6	Environ 600 kg	Massif BA 0,50 x 0,50 x 0,40 m

La portance du sol n'a pas été vérifiée. Les sections indiquées supposent un sol d'au moins 1,5 bar. Le prestataire signale toute anomalie à l'ouverture des fouilles et propose, le cas échéant, une adaptation chiffrée.

4. Plan d'implantation du mobilier, vue panoramique

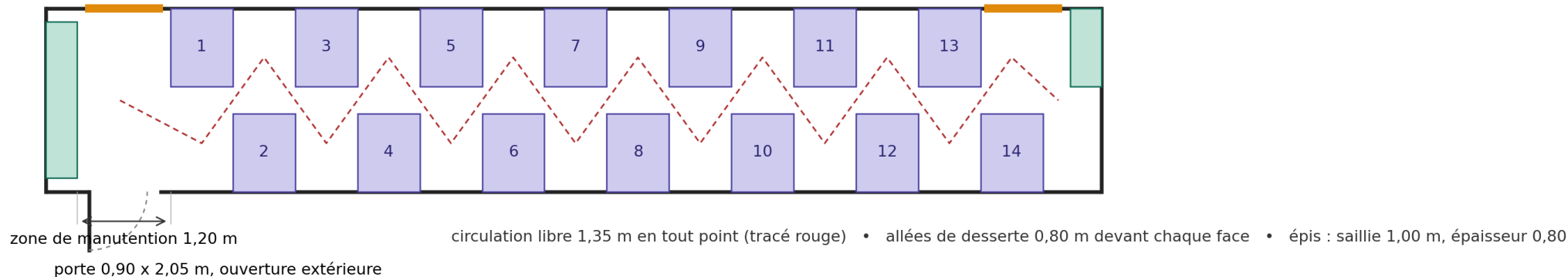
Plan d'implantation — un conteneur, intérieur 13,55 x 2,35 x 2,70 m

retour avant
2 modules

retour fond
1 module

fenêtre 1 — 1,00 x 0,80

fenêtre 2 — 1,00 x 0,80



Violet : épi double face, deux modules montés dos à dos. Vert : module simple face en retour de pignon. Orange : fenêtre coulissante. Tireté rouge : tracé de circulation.

Par conteneur : 14 épis double face et 3 modules simple face, soit 31 modules de 1,00 m, 186 tablettes et 186 mètres linéaires. Pour les deux bureau préfabriqués : 34 meubles, 62 modules, 372 tablettes, 372 mètres linéaires, de l'ordre de 3 720 boîtes d'archives à dos de 10 cm.

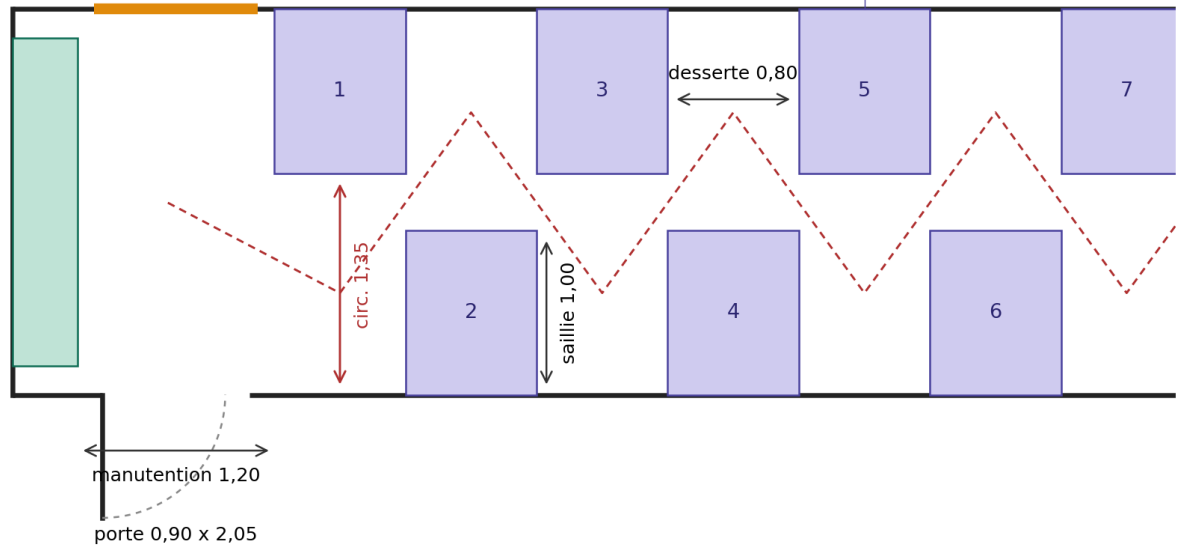
5. Détails d'implantation

Détail A — zone d'entrée (0,00 à 7,00 m)

retour avant
2 modules

fenêtre 1 — 1,00 x 0,80, allège 1,10

épi double face 0,80

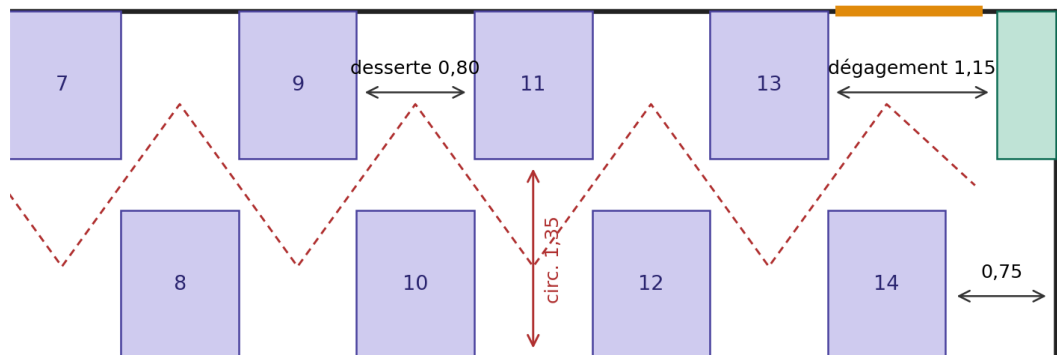


Détail A — zone d'entrée

Détail B — fond du conteneur (7,00 à 13,55 m)

retour fond
1 module

fenêtre 2 — 1,00 x 0,80, allège 1,10



6. Cotes des allées et dégagements

Élément	Dimension	Observation
Longueur intérieure du conteneur	13,55 m	à confirmer par relevé contradictoire
Largeur intérieure	2,35 m	sans isolation rapportée
Hauteur intérieure	2,70 m	2,20 de meuble et 0,50 de plénum
Circulation principale	1,35 m	garantie en tout point, tracé en quinconce
Allée de desserte devant chaque face	0,80 m	profondeur utile 1,00 m
Zone de manutention, à l'entrée	1,20 x 2,35 m	sas et aire de retournement
Dégagement devant le retour avant	1,20 m	fourni par la zone de manutention
Dégagement devant le retour de fond	1,15 m	côté paroi A
Dégagement en bout du dernier épi	0,75 m	point le plus étroit du plan
Saillie d'un épi	1,00 m	égale à la largeur d'un module
Épaisseur d'un épi	0,80 m	deux modules dos à dos, égale au pas
Profondeur d'un module simple face	0,40 m	retours de pignon
Hauteur du mobilier	2,20 m	6 tablettes, garde au sol 0,10, entraxe 0,42

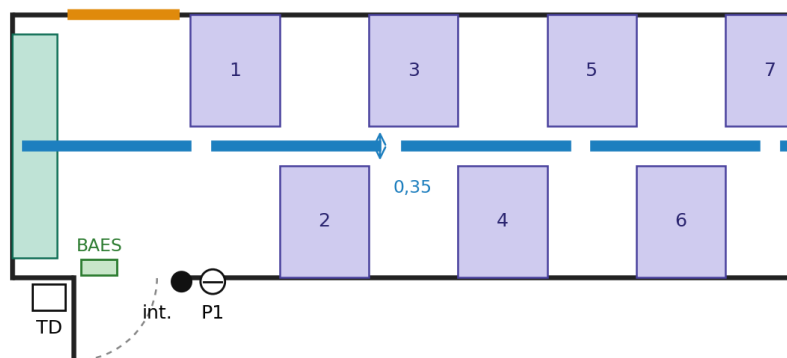
7. Porte, fenêtres, auvents et climatisation

Ouvrage	Dimensions	Implantation	Prescription
Porte de service	0,90 x 2,05 m, un vantail	paroi longue B, axe à 1,00 m du pignon avant	acier, ouverture vers l'extérieur, serrure 3 points, joint périphérique
Fenêtre 1	1,00 x 0,80 m, coulissante	paroi longue A, axe à 1,00 m du pignon avant	allège 1,10 m, grille anti-effraction, film opaque anti-UV
Fenêtre 2	1,00 x 0,80 m, coulissante	paroi longue A, axe à 12,55 m	allège 1,10 m, grille anti-effraction, film opaque anti-UV
Auvent de porte	1,60 x 0,90 m, pente 15 %	au-dessus de chaque porte	tôle laquée sur ossature tube 30 x 30 x 2 galvanisée
Auvent de fenêtre	1,40 x 0,70 m, pente 15 %	au-dessus de chaque fenêtre	idem, 4 unités au total
Split, unité intérieure	environ 0,90 x 0,30 m	pignon avant, sous-face à 2,35 m	18 000 BTU inverter, souffle dans l'axe du conteneur
Split, unité extérieure	sur console murale	façade, côté pignon avant	liaisons frigorifiques et condensats, percements étanchés

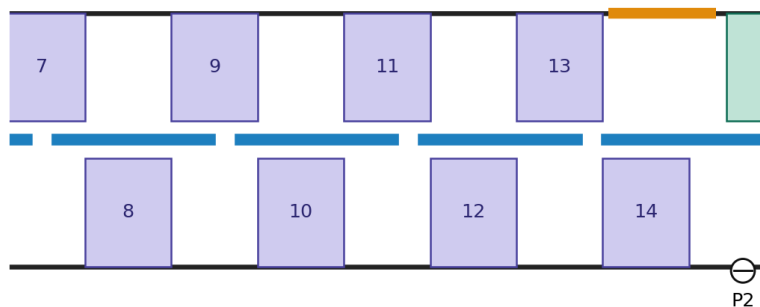
8. Éclairage intérieur et courants forts

Les épis étant alternés en quinconce, il subsiste au centre du conteneur une bande de 0,35 m libre sur toute la longueur. Une ligne unique de réglottes y est fixée à 2,60 m : chaque réglotte dessert à la fois l'allée qui lui fait face à gauche et celle qui lui fait face à droite. Huit réglottes suffisent par conteneur, contre seize dans une disposition allée par allée, pour un éclairage équivalent au droit des étiquettes.

Éclairage intérieur — vue A (0,00 à 7,00 m)



Éclairage intérieur — vue B (7,00 à 13,55 m)

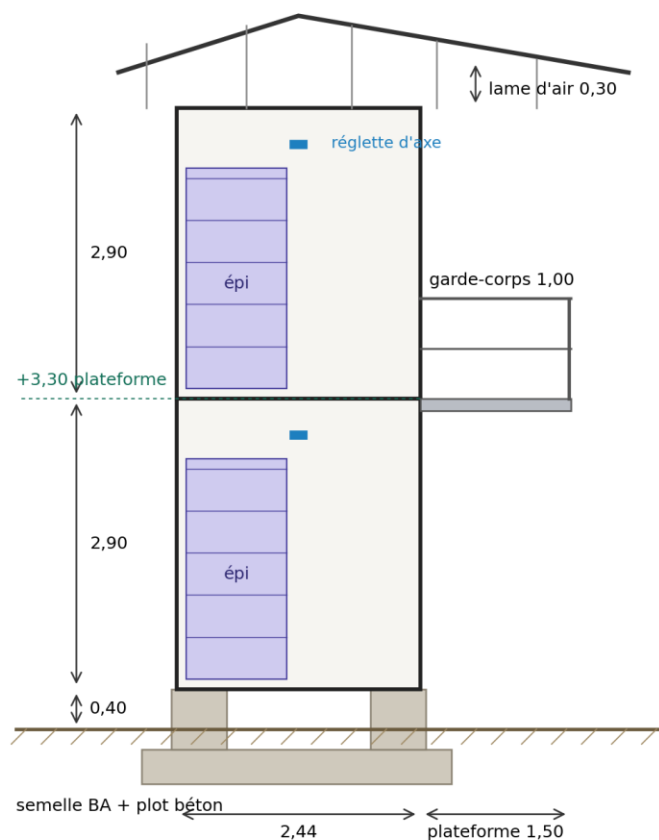


Repères TD : tableau divisionnaire. int. : commande. P1 et P2 : prises. BAES : bloc de sécurité.

Poste	Prescription	Qté / conteneur
Tableau divisionnaire	Coffret 12 modules IP55, interrupteur différentiel 30 mA type A, disjoncteurs 10 A éclairage, 16 A prises, 20 A climatisation	1
Réglettes LED	1,50 m, 45 W, 5 000 lm, 4 000 K, IRC ≥ 80, IP65, fixées à 2,60 m dans l'axe du conteneur, entraxe 1,70 m	8
Éclairement visé	200 lux au sol dans la circulation, 150 à 200 lux mesurés verticalement au droit des tablettes	—
Commande	Interrupteur IP55 près de la porte, coupure générale de l'éclairage depuis le tableau	1
Prises de courant	2P+T 16 A IP55 en saillie sur goulotte, hauteur 1,20 m : une en zone d'entrée, une au fond	2
Éclairage de sécurité	BAES 45 lm, non permanent, au-dessus de la porte	1
Distribution	Goulotte ou chemin de câbles fixé en plénum, câbles U-1000 R2V, aucun câble apparent sur les rayonnages	environ 25 ml
Mise à la terre	Liaison équipotentielle de la caisse, conducteur cuivre nu 25 mm ² , piquet de terre, résistance inférieure à 10 ohms, procès-verbal fourni	1

9. Superposition, plots et toiture

Coupe transversale

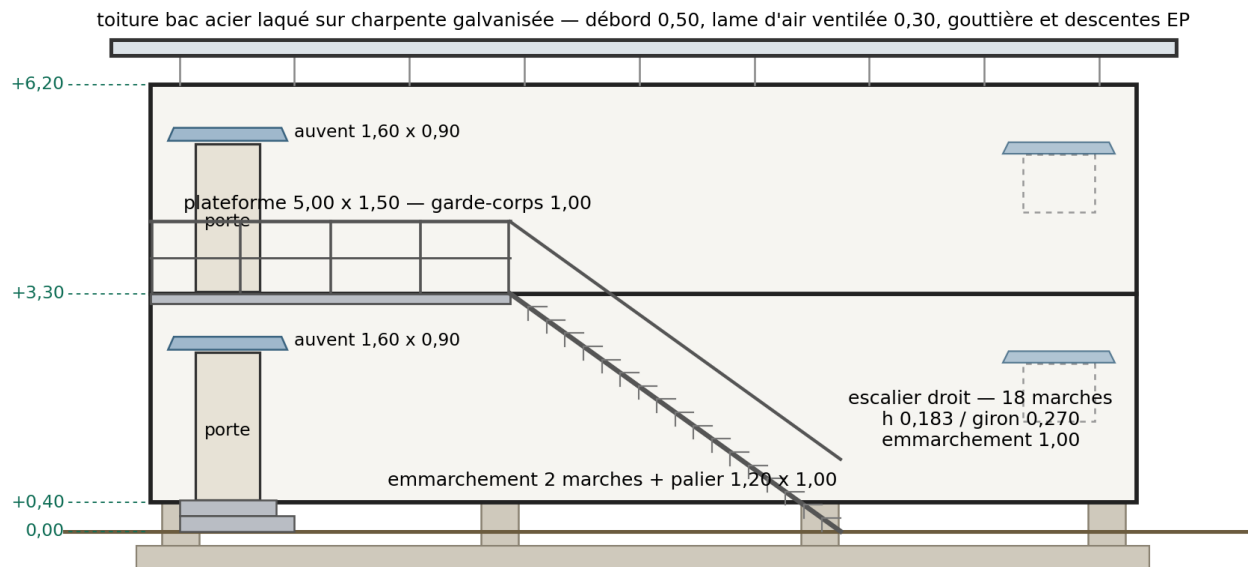


Coupe transversale

Élément	Prescription
Emprise	Environ 15,00 x 5,00 m, soit 75 m ² , couvrant les deux bureaux préfabriqués, la plateforme et la volée haute de l'escalier.
Débord	0,50 m minimum sur les quatre côtés, depuis le nu extérieur du conteneur.
Lame d'air	0,30 m minimum entre le pavillon du conteneur haut et la sous-face de la couverture, ventilée en pignon. Ce vide conditionne le confort thermique et ne peut pas être supprimé.
Charpente	Portiques et pannes en tube acier galvanisé, sections justifiées par note de calcul. Appui sur les angles ISO du conteneur haut et sur poteaux extérieurs.
Couverture	Bac acier laqué 0,63 mm minimum, pente 12 % minimum, fixations à rondelle d'étanchéité EPDM, recouvrements conformes à la notice du fabricant.
Eaux pluviales	Gouttières demi-rondes et deux descentes minimum, rejet éloigné des fondations. Aucun ruissellement sur les parois du conteneur haut.
Étanchéité	Traitement de tous les percements par manchon et mastic polyuréthane. Reprise des points de corrosion sur les pavillons avant pose.
Tenue au vent	Ancrage dimensionné au soulèvement, région et site précisés par le prestataire dans sa note de calcul.

10. Ouvrages d'accès

Élévation côté accès



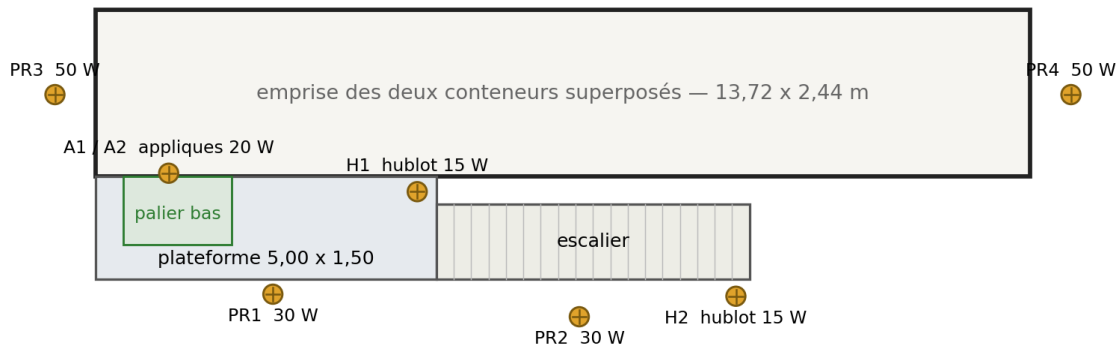
Élévation côté accès

Ouvrage	Prescription
Plots d'assise du conteneur bas	12 appuis. Béton C25/30 dosé à 350 kg/m ³ , armatures HA, béton de propreté 5 cm, arase soignée et cale de réglage en acier. Arase finie à 0,40 m au-dessus du sol fini.
Solidarisation des bureau préfabriqués	Pièces de liaison d'angle boulonnées ou soudées aux quatre angles ISO, avec platines de blocage. Calage par cales acier, jamais par cales bois.
Emmarchement du conteneur bas	2 marches de 0,215 m, giron 0,30 m, largeur 1,20 m, palier 1,20 x 1,00 m devant la porte. Acier galvanisé à chaud avec marches antidérapantes, ou béton armé.
Escalier du conteneur haut	Escalier droit, 18 contremarches de 0,183 m, giron 0,270 m, emmarchement 1,00 m, hauteur franchie 3,30 m, reculement 4,60 m. Limons UPN 160, marches caillebotis galvanisé 30 x 30, garde-corps des deux côtés.
Plateforme d'accès	5,00 x 1,50 m au niveau +3,30 m, le long de la paroi porte. Solives IPE 120, platelage caillebotis galvanisé, flèche limitée au 1/300 de la portée.
Garde-corps	Hauteur 1,00 m, lisse haute, sous-lisse, plinthe de 0,15 m, barreaudage à vide maximal de 0,11 m. Tube acier 40 x 40 x 3.
Charges d'exploitation	400 daN/m ² sur la plateforme et l'escalier, compte tenu du transport manuel de boîtes. Effort horizontal de 100 daN par mètre en tête de garde-corps.
Protection anticorrosion	Galvanisation à chaud de tous les aciers, 70 microns minimum. Retouches par peinture riche en zinc sur les soudures de montage.

11. Éclairage extérieur

Éclairage extérieur — vue en plan

100 lux sur l'escalier et les paliers, 20 lux sur l'aire d'approche. Commande crépusculaire et détection de mouvement.



Vue en plan de l'aire d'accès

Repère	Appareil	Implantation	Qté
A1 / A2	Applique LED 20 W IP65	au-dessus de chaque porte	2
H1 / H2	Hublot LED 15 W IP65	départ et arrivée de l'escalier	2
PR1 / PR2	Projecteur LED 30 W IP65	plateforme et volée d'escalier	2
PR3 / PR4	Projecteur LED 50 W IP65	pignons, aire d'approche	2
—	Interrupteur crépusculaire et horloge	tableau extérieur	1
—	Détecteur de mouvement IP55	escalier et aire d'approche	2

12. Prestations sur le mobilier existant

Prestation	Prescription
Tri et inventaire	Réception, comptage, tri des montants et tablettes, état contradictoire des pièces manquantes ou déformées avant tout montage.
Remise en état	Redressage des éléments déformés, remplacement des accessoires manquants, brossage et retouche de peinture sur les points de corrosion.
Assemblage en épis	14 épis double face par conteneur, deux modules dos à dos, entretoisés en tête. Aplomb contrôlé au fil, tolérance 3 mm sur 2,20 m.
Modules simple face	2 modules en retour sur le pignon d'entrée et 1 module en retour de fond, par conteneur.
Semelles de répartition	Fer plat 80 x 8 galvanisé ou UPN 80, posé perpendiculairement aux traverses du plancher, sous chaque pied d'épi et sur toute sa longueur.
Renfort de plancher	Doublage par contreplaqué CTBX 22 mm classe 3, vissé, sous l'emprise des épis, après vérification de l'état du plancher existant.
Ancrage	Chaque épi chevillé à la paroi côté mur, deux points minimum, et entretoisé en tête avec son voisin. Aucun rayonnage mobile sur rail.
Charge admissible	Vérification que chaque tablette de 1,00 m accepte 100 kg uniformément répartis. Toute tablette non conforme est signalée avant montage.
Réception	Essai de charge sur un épi témoin par conteneur, chargé à 80 % de sa capacité, contrôle de flèche et de stabilité.

Nomenclature du mobilier

Repère	Type	Par conteneur	Les 2	Tablettes	Linéaire
Épis 1 à 14	double face, 2 x 6 tablettes	14	28	336	336 ml
Retour avant	simple face, 6 tablettes	2	4	24	24 ml
Retour de fond	simple face, 6 tablettes	1	2	12	12 ml
TOTAL		17 meubles	34 meubles	372	372 ml

13. Devis quantitatif et estimatifs : à compléter par le soumissionnaire

Prix unitaires hors taxes, toutes fournitures, main d'œuvre, transport et sujétions comprises, pour l'ensemble des deux bureau préfabriqués sauf mention contraire.

N°	Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
LOT 0	INSTALLATION ET PRÉPARATION				
0.1	Installation de chantier, signalisation, protection des existants, repli	ens	1		
0.2	Relevé contradictoire des cotes et état des lieux des bureau préfabriqués	ens	1		
LOT 1	TERRASSEMENT ET FONDATIONS				
1.1	Fouilles en puits, évacuation des déblais	m ³	9		
1.2	Béton de propreté ép. 5 cm	m ²	12		
1.3	Semelle isolée BA 1,00 x 1,00 x 0,40 m sous angle ISO	u	4		
1.4	Plot BA 0,60 x 0,60 x 0,30 m sous longeron	u	8		
1.5	Massif BA 0,50 x 0,50 x 0,40 m, escalier et poteaux de toiture	u	8		
1.6	Platines d'assise galvanisées, tiges scellées et cales de réglage	u	12		
LOT 2	MANUTENTION ET CALAGE DES BUREAU PRÉFABRIQUÉS				
2.1	Levage, positionnement et calage du conteneur bas sur plots	u	1		
2.2	Levage, positionnement et calage du conteneur haut	u	1		
2.3	Pièces de liaison d'angle, fourniture et pose	u	4		
2.4	Mise à niveau, contrôle des diagonales et des aplombs	ens	1		
LOT 3	AJUSTEMENT ET POSE DES RAYONNAGES (mobilier fourni par l'organisation)				
3.1	Tri, inventaire, redressage et remise en état des modules	u	62		
3.2	Assemblage et pose d'épi double face, entretoisé	u	28		
3.3	Pose et ancrage de module simple face en retour de pignon	u	6		
3.4	Semelle de répartition fer plat 80 x 8 ou UPN 80 sous épi	ml	60		

N°	Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
3.5	Doublage de plancher, contreplaqué CTBX 22 mm sous emprise	m²	26		
3.6	Ancrage à la paroi et entretoisement de tête, par meuble	u	34		
3.7	Retouches de peinture et traitement anticorrosion du mobilier	ens	2		
3.8	Essai de charge sur épi témoin et procès-verbal	u	2		
LOT 4	ESCALIER, PLATEFORME ET EMMARCHEMENT				
4.1	Escalier droit galvanisé, 18 marches, h 3,30 m, posé et scellé	u	1		
4.2	Plateforme métallique 5,00 x 1,50 m au niveau +3,30 m	m²	7,5		
4.3	Garde-corps h 1,00 m, lisse, sous-lisse, plinthe, barreaudage	ml	18		
4.4	Emmarchement d'accès au conteneur bas, 2 marches et palier	u	1		
4.5	Note de calcul de la structure d'accès, signée	ens	1		
LOT 5	TOITURE DE PROTECTION				
5.1	Charpente métallique galvanisée, portiques, pannes, contreventement	m²	75		
5.2	Couverture bac acier laqué 0,63 mm, pente 12 %	m²	75		
5.3	Faîtage, rives et closoirs	ml	34		
5.4	Gouttière demi-ronde et descentes d'eaux pluviales	ml	34		
5.5	Étanchéité des percements et reprise des points de corrosion	ens	1		
5.6	Note de calcul de charpente au vent, signée	ens	1		
LOT 6	AUVENTS				
6.1	Auvent de porte 1,60 x 0,90 m sur ossature galvanisée	u	2		
6.2	Auvent de fenêtre 1,40 x 0,70 m	u	4		
LOT 7	ÉLECTRICITÉ INTÉRIEURE				
7.1	Tableau divisionnaire 12 modules IP55 équipé et raccordé	u	2		
7.2	Réglette LED 1,50 m / 45 W / 5 000 lm / 4 000 K / IP65	u	16		
7.3	Prise 2P+T 16 A IP55 en saillie	u	4		
7.4	Commande d'éclairage IP55	u	2		
7.5	Bloc autonome d'éclairage de sécurité 45 lm	u	2		
7.6	Goulotte ou chemin de câbles, câblage U-1000 R2V et raccordements	ml	60		
7.7	Prise de terre, liaison équipotentielle et mesure de résistance	u	2		

N°	Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
LOT 8	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR				
8.1	Applique LED 20 W IP65 au-dessus des portes	u	2		
8.2	Hublot LED 15 W IP65 sur escalier	u	2		
8.3	Projecteur LED 30 W IP65, plateforme et escalier	u	2		
8.4	Projecteur LED 50 W IP65, aire d'approche	u	2		
8.5	Interrupteur crépusculaire, horloge et détecteurs de mouvement	ens	1		
8.6	Câblage extérieur U-1000 R2V sous fourreau	ml	90		
LOT 9	CLIMATISATION				
9.1	Split mural inverter 18 000 BTU, fourniture et pose complète	u	2		
9.2	Console murale, liaisons frigorifiques et évacuation des condensats	ens	2		
9.3	Percements, fourreaux et étanchéité des traversées	ens	2		
LOT 10	FINITIONS ET RÉCEPTION				
10.1	Traitement anticorrosion et peinture extérieure des bureau préfabriqués	m²	170		
10.2	Film opaque anti-UV sur vitrages	m²	4		
10.3	Grille anti-effraction sur fenêtre	u	4		
10.4	Nettoyage final, essais, procès-verbaux et dossier des ouvrages exécutés	ens	1		
	TOTAL GÉNÉRAL HT				
	TVA				
	TOTAL TTC				

14. Variantes

N°	Variante, à chiffrer séparément	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
V1	Isolation thermique intérieure avec bardage. Réduit la largeur utile et impose une reprise du plan d'implantation	m²	160		
V2	Déshumidificateur 20 l/jour avec évacuation raccordée	u	2		
V3	Détection incendie autonome et extincteurs 6 kg CO2	ens	2		
V4	Contrôle d'accès par badge sur les deux portes	ens	1		
V5	Détecteur de présence pour l'éclairage intérieur	u	2		

15. Formulaire de réponse du soumissionnaire

Rubrique	Réponse du soumissionnaire
Raison sociale	
Numéro de registre de commerce et identifiant fiscal	
Adresse, téléphone, courriel	
Personne responsable de l'offre	
Montant total hors taxes	
Montant total toutes taxes comprises	
Délai d'exécution proposé, en semaines	
Durée de garantie proposée	
Validité de l'offre	
Réserves techniques éventuelles	
Date, signature et cachet	